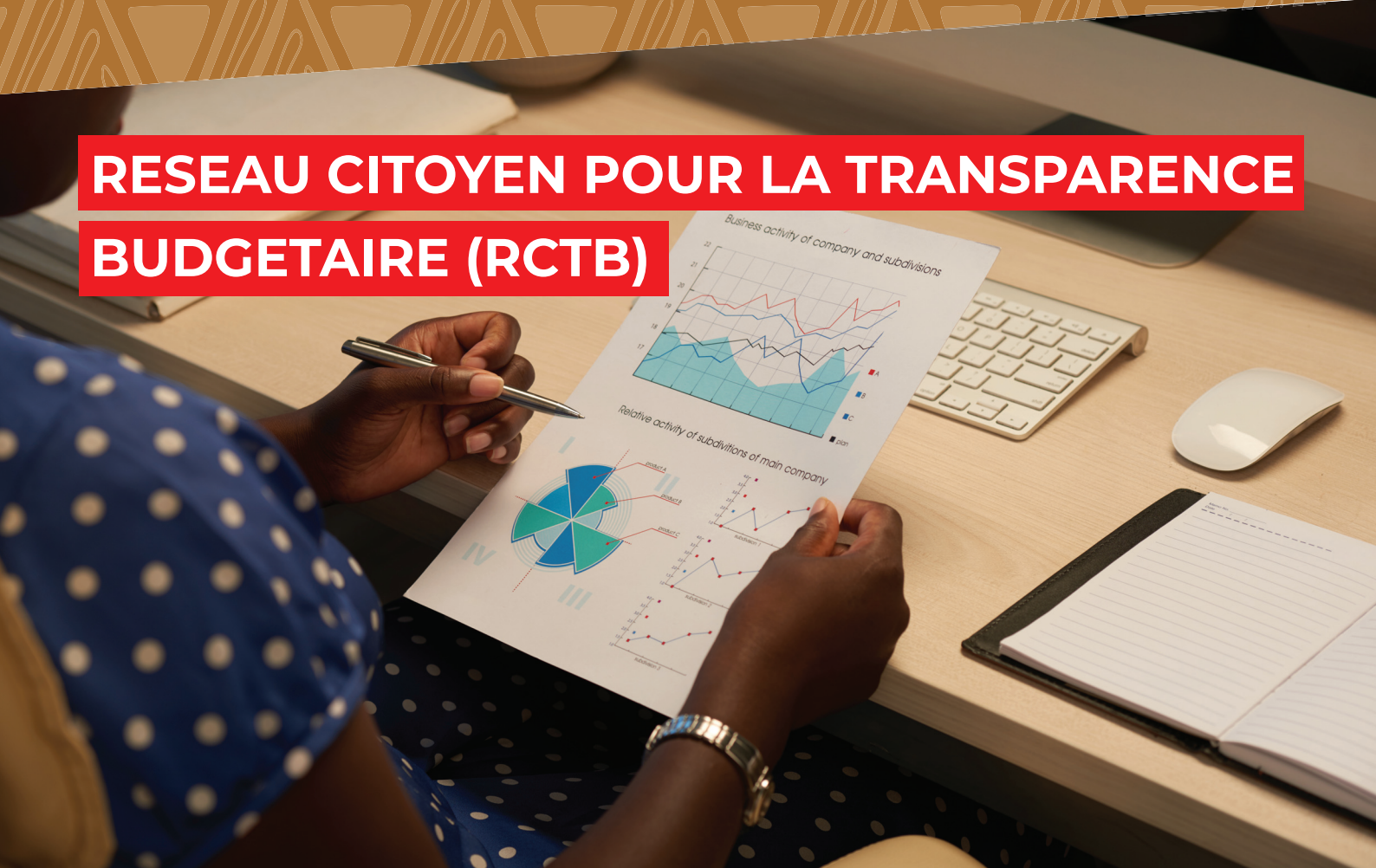


RESEAU CITOYEN POUR LA TRANSPARENCE BUDGETAIRE (RCTB)



1. La problématique de la transparence et suivi budgétaire : contexte et défis

La crise financière de 2009 qui a secoué l'économie du monde en général, et celle des États africains en particulier, a conduit les décideurs publics à mettre davantage en concordance leurs politiques de développement. Ainsi les États avaient-ils compris qu'ils doivent cesser de « naviguer à vue », harmoniser davantage leurs finances publiques et les inscrire dans une dynamique de transparence et de performance. C'est sans doute ce qui a motivé la réécriture, en 2009, de l'ensemble des six directives qui constituent le nouveau cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

Ce nouveau cadre harmonisé des finances publiques a introduit des innovations majeures aux plans budgétaire et comptable afin de mieux responsabiliser les gestionnaires publics et de renforcer le contrôle de l'utilisation des deniers publics. De ce fait, à partir du 1er janvier 2017, le Sénégal devait disposer d'un « budget-programmes », ce qui implique notamment la définition d'une nouvelle nomenclature budgétaire basée sur les résultats, l'élaboration de manière pluriannuelle des politiques publiques, une plus grande marge de manœuvre des gestionnaires publics qui devaient avoir la possibilité d'exercer une fongibilité asymétrique entre leurs crédits et un renforcement des pouvoirs de contrôle des services de l'Administration, du Parlement et de la Cour des comptes.

Dans ce contexte, des valeurs telles que l'efficacité, l'efficience et la performance devaient dominer le processus d'élaboration et d'exécution des budgets en Afrique de l'Ouest, particulièrement au Sénégal. En effet, le budget constitue l'instrument de mise en œuvre de toute politique publique et, par conséquent, des différentes initiatives qui visent à satisfaire les besoins des citoyens. Toutefois, cette recherche de la satisfaction de l'intérêt général ne peut aboutir sans la mise en place de lois de finances cohérentes avec des objectifs de politiques publiques répondant parfaitement aux enjeux des finances publiques modernes. Aujourd'hui dans son nouveau cadre harmonisé de finances publiques, l'UEMOA a adopté une Directive relative au Code transparence¹. Aux termes des dispositions de cette Directive, qui a été internalisée par le Sénégal², « Les citoyens, à la fois contribuables et usagers des services publics, sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics : ils sont mis en capacité d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques ».

Néanmoins, il subsiste un certain nombre de défis relatifs à l'amélioration de la transparence budgétaire et de l'accès des citoyens à l'information budgétaire. C'est ce qui explique d'ailleurs le faible score du Sénégal en matière d'indice sur le budget ouvert du Sénégal-IBO- (43/100) au titre de l'enquête sur le budget ouvert menée en 2015. Entre autres enjeux, nous pouvons citer :

- L'absence de publication de certains documents budgétaires clés ou retard dans leur publication ;
- Le caractère encore « ésotérique » des documents budgétaires et financiers ;
- Une société civile aux faibles capacités en matière de lecture, de compréhension et d'analyse du budget ;
- L'absence d'outils de communication et de vulgarisation des principaux documents clés en des termes faciles et accessibles pour le grand public et le citoyen ordinaire ;
- Un Budget Citoyen qui n'est pas adapté aux besoins en information budgétaire des citoyens.
- L'absence de publication de la revue milieu d'année des dépenses publiques de l'État.

2. Recommandations pour la prise en compte des aspects de transparence et de suivi budgétaire au Sénégal

La transparence et le suivi budgétaire sont des éléments essentiels pour assurer une gestion financière responsable et efficace. Au Sénégal, malgré les multiples efforts consentis par les pouvoirs publics depuis la réforme sur le budget programme, il reste toutefois primordial de renforcer les mécanismes permettant de garantir la transparence dans l'utilisation des ressources publiques et d'assurer un suivi rigoureux de l'exécution budgétaire. Cela permet non seulement de prévenir la corruption et les détournements de fonds, mais aussi d'assurer une allocation optimale des ressources et une reddition de compte aux citoyens.

Dans cette optique, plusieurs recommandations ont été formulées lors des activités des groupes locaux de suivi budgétaires (GLSB), du Réseau Citoyen pour la Transparence Budgétaire (RCTB), afin d'améliorer la prise en compte des aspects de transparence et de suivi budgétaire au Sénégal. Ces recommandations concernent à la fois les institutions publiques chargées de la gestion des finances et les acteurs de la société civile et des médias qui jouent un rôle essentiel dans la surveillance de l'utilisation des ressources publiques.

1 Directive n°01/2009/CM/UEMOA portant Code de Transparence dans la gestion des Finances publiques au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

2 Loi n° 2012/ 22 du 27 décembre 2012 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances publiques.

• Renforcement des institutions de contrôle financier

Les institutions de contrôle financier jouent un rôle clé dans la garantie de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des finances publiques. Pour renforcer leur action, il est recommandé de :

1. Renforcer l'indépendance et l'autonomie des institutions de contrôle financier, telles que l'Inspection générale d'État (IGE) et la Cour des comptes, l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC), en leur accordant des ressources humaines et financières adéquates ;
2. Renforcer les capacités des agents des institutions de contrôle financier en matière d'audit et de contrôle des finances publiques, notamment en leur fournissant une formation continue et en favorisant les échanges de bonnes pratiques avec d'autres pays ;
3. Renforcer la collaboration entre les institutions de contrôle financier et les autres acteurs impliqués dans la gestion des finances publiques, tels que les ministères, les collectivités locales et les organismes de régulation, les organisations de la société civile, afin de faciliter l'échange d'informations et la coordination des actions ;
4. Mettre en place des mécanismes de protection des lanceurs d'alerte et des témoins de corruption, afin de favoriser la dénonciation des actes répréhensibles et de garantir la sécurité des personnes qui les signalent ;



• Renforcement de la transparence dans l'élaboration du budget

La transparence dans l'élaboration du budget est essentielle pour assurer une allocation équitable des ressources publiques et favoriser la participation citoyenne.

Quelques recommandations pour renforcer la transparence dans ce domaine :

1. Publier le calendrier prévisionnel du processus budgétaire, en précisant les étapes clés et les délais de soumission des documents ;
2. Impliquer les OSC dans le processus d'élaboration du budget public, en particulier le DPBEP ;
3. Mettre à disposition du public les documents budgétaires, tels que le projet de loi de finances, le rapport économique et financier, et les rapports d'exécution budgétaire, sur des plateformes en ligne accessibles à tous ;
4. Organiser des consultations publiques sur le projet de loi de finances, en invitant les citoyens, les organisations de la société civile et les représentants des médias à participer aux débats et à formuler des recommandations ;
5. Mettre en place un mécanisme de suivi de l'exécution budgétaire, en publiant régulièrement des rapports d'avancement et en permettant aux citoyens de suivre l'utilisation des ressources publiques ;

- **Renforcement de la participation citoyenne**

La participation citoyenne est un élément clé de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des finances publiques. Pour renforcer cette participation, il est recommandé de :

1. Plaidoyer pour la Signature du projet de décret portant accès à l'information financière ;
2. Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la gestion des finances publiques et aux mécanismes de participation existants, notamment en organisant des campagnes de communication et des séances d'information dans les communautés ;
3. Renforcer les mécanismes de participation citoyenne, tels que le cadre multi acteur de suivi budgétaire, les comités régionaux de suivi budgétaire et les groupes locaux de suivi budgétaire au niveau des départements du Sénégal, qui permettent aux citoyens de s'impliquer activement dans le suivi de l'utilisation des ressources publiques (organiser des sessions d'analyse budgétaire en lien avec les ministères sectoriels) ;
4. Soutenir les initiatives des OSC de contrôle citoyen du suivi budgétaire et des investissements publics
5. Faciliter l'accès à l'information budgétaire en mettant en place des guichets uniques où les citoyens peuvent obtenir des informations sur le budget de l'État et poser des questions aux responsables ;
6. Encourager la participation des médias et des organisations de la société civile dans la surveillance de l'utilisation des ressources publiques, en leur fournissant un accès facile aux informations budgétaires et en les soutenant dans leur rôle de contre-pouvoir.

- **Renforcement de la reddition de compte**

La reddition de compte est un élément essentiel de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des finances publiques. Pour renforcer cette reddition de compte, il est recommandé de :

1. Renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation de l'exécution budgétaire, en établissant des indicateurs de performance et en réalisant des évaluations régulières de l'impact des politiques publiques ;
2. Organiser des audits indépendants de l'utilisation des ressources publiques, en faisant appel à des cabinets d'audit externes ou en renforçant les capacités des auditeurs internes ;
3. Publier les rapports d'audit et les résultats des évaluations de l'impact des politiques publiques, en les rendant accessibles au public et en favorisant le débat sur les conclusions et les recommandations ;
4. Renforcer les sanctions en cas de mauvaise gestion des finances publiques, en mettant en place des mécanismes de responsabilité et en garantissant que les responsables rendent compte de leurs actes
5. Animer les espaces de dialogue et d'interpellation citoyennes sur les politiques publiques et le processus budgétaire (élaboration, exécution, suivi, évaluation) avec le Ministère du budget et des finances et les Ministères sectoriels, les institutions de contrôle (Cour des Comptes, Assemblée nationale, etc.) et les PTF.